



Mairie de Contrexéville – 75 rue Gaston Thomson – 88140 Contrexéville
DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE TYPE CTS
CHAPITEAUX – TENTES – STRUCTURES

A RETOURNER EN MAIRIE 1 MOIS IMPÉRATIVEMENT AVANT L'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mairie de Contrexéville – 75 rue Gaston Thomson – 88140 Contrexéville

SERVICE MANIFESTATIONS VIE ASSOCIATIVE, Mairie de Contrexéville – 75 rue Gaston Thomson – 88140 Contrexéville

Tél : 0329088191 frederique.perru@contrexeville.fr

Nom du Demandeur ou de l'Association :

Adresse :

Téléphone:.....

Courriel :

PROJET

1- Nature de la manifestation (cirque, exposition, restauration, ...)

2- Lieu du déroulement de la manifestation :

3- Durée de la manifestation :

4- Date de montage :

5- Date de démontage :

6- Date et heure de la 1ère manifestation :

7- Démarches administratives (indiquer les demandes d'autorisation ou de déclarations déposées) ex : Cerfa pour feu d'artifices en Préfecture

JOINDRE IMPERATIVEMENT A CETTE DEMANDE

1- **L'extrait du registre de sécurité** SIGNÉ par l'organisateur doit être accompagné du plan des aménagements intérieurs ayant servi à l'homologation du chapiteau (Arrêté ministériel du 23/01/1985 modifié)

Le **Plan des aménagements intérieurs** doit faire apparaître :

- les utilisations des espaces intérieurs,
- l'emplacement des stands ou espaces réservés aux exposants,
- le tracé des circulations,
- la matérialisation des sorties de secours et leurs largeurs,
- l'emplacement des extincteurs.

2- Le **plan des aménagements extérieurs** et d'implantation des chapiteaux faisant apparaître les conditions de desserte et d'accessibilité du site.

3- Une **notice de sécurité** (modèle ci-joint) décrivant les dispositions prises pour satisfaire aux obligations de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les CTS

Complété par :

(1) (nombre et largeur des issues de secours, caractéristiques de l'alarme incendie, classement au feu des matériaux utilisés, qualification du personnel chargé de la sécurité).

(1) informations complémentaires à fournir pour les manifestations de « grand rassemblement »

Fait à ...

L'organisateur,

Signature obligatoire

CHAPITEAUX – TENTES – STRUCTURES (CTS)

NOTICE DE SECURITE

IMPLANTATION DU/des CHAPITEAUX:

Présence obligatoire d'un passage libre de tout ancrage de 3 m de largeur minimale et de 3,5m de hauteur minimale aménagé sur la moitié au moins du pourtour du chapiteau.

Dimensions de chaque structure (chapiteaux, gradins, scène...) à retrouver sur le plan fourni

EFFECTIF DU PUBLIC ACCUEILLI:

INSTALLATION DE CHAUFFAGE: oui non

Energie utilisée :

Puissance en Kw :

INSTALLATIONS DE CUISSON: oui non

Energie utilisée :

Puissance en Kw :

Présence de bouteilles de gaz : oui non

Stockage de combustibles divers : oui non si oui, lesquels :

Pyrotechnie, artifices : oui non (joindre déclaration)

Dispositif pour couper l'électricité en cas d'urgence : oui non

Présence de groupes électrogènes : oui non

Présence de sanitaires : oui non

lieu :

MOYENS D'ALERTE: Présence d'un téléphone : oui non

Affichage n° sécurité : oui non

MOYENS D'EXTINCTION DU FEU : Nombre, types, positionnement des extincteurs :

ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ: oui non

Type d'éclairage :

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE: (2)

Qualification du personnel chargé de la sécurité :

ALARME INCENDIE: (2)

Equipement d'alarme de Type :

ISSUES DE SECOURS: (2)

Nombre et largeur des issues de secours :

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS: (2)

Liste des aménagements intérieurs et réaction au feu (joindre les procès-verbaux de classement au feu) :

(2) à compléter pour les manifestations de « grand rassemblement ».
pour les grands rassemblements joindre en complément le DOSSIER DE SECURITE (à demander au service manifestations)

Fait à

Le.....

L'organisateur,

Signature obligatoire